

Sommet du G20 à Pittsburgh: des résultats prometteurs



Les 24 et 25 septembre 2009, les leaders du G20 se sont réunis à Pittsburgh, en un sommet essentiellement consacré à la nécessité d'apporter à la crise financière une réponse coordonnée à l'échelon mondial. Ce sommet a été un succès: il a marqué une nouvelle étape importante dans le processus de réforme du système financier engagé au niveau international. Beaucoup reste cependant à faire. L'Union européenne et les autres pays doivent mettre en œuvre les mesures convenues de manière rapide et cohérente.

Les principales décisions arrêtées à Pittsburgh sont les suivantes:

- Pour ce qui est des règles prudentielles applicables au secteur bancaire, les pays du G20 ont convenu d'élaborer, avant fin 2010, des règles internationales visant à améliorer la qualité et la quantité des fonds propres des banques et à décourager tout effet de levier excessif. Par ailleurs, toutes les grandes places financières du G20 se sont engagées à adopter, d'ici à 2011, les règles décidées au niveau international en ce qui concerne les exigences prudentielles applicables aux banques, connues sous le nom d'«accord de Bâle II», pour éviter l'arbitrage réglementaire.
- S'agissant des rémunérations dans le secteur financier, les pays du G20 sont parvenus, avec l'aide du Conseil de stabilité financière (CSF), à un accord global prévoyant d'aligner celles-ci sur la création de valeur à long terme. Des normes d'application détaillées ont été mises au point en ce qui concerne la structure des rémunérations, les dispositions en matière de gouvernement d'entreprise et la plus grande publicité des politiques de rémunération. Il est à présent crucial de contrôler strictement leur respect par tous les établissements financiers pour garantir l'égalité des conditions de concurrence au niveau mondial.

- Au sujet des marchés de produits dérivés, le G20 a décidé que la compensation des contrats normalisés devrait être assurée par des contreparties centrales, que les transactions devaient être notifiées à des référentiels centraux et que les contrats ne faisant pas l'objet d'une compensation centralisée devaient être assujettis à des exigences de fonds propres supplémentaires. Une transparence renforcée sur les prix pratiqués par les différents systèmes de négociation est également importante. La Commission présentera des propositions détaillées sur toutes ces questions avant la fin de l'année.

- Créé à l'issue du sommet du G20 tenu à Londres en avril 2009, le CSF a joué un rôle fondamental dans la préparation des travaux du sommet de Pittsburgh sur les services financiers.

Déterminé à continuer sur cette lancée, il suivra de très près le respect des engagements pris, jouera sur la pression exercée par les pairs et signalera aux prochaines réunions du G20 tout retard ou défaut de mise en œuvre. La DG Marché intérieur et services continuera à représenter la Commission au sein du CSF, comme membre actif et engagé. Une mise en œuvre coordonnée, rapide et cohérente des engagements pris au G20 revêt, en effet, une importance cruciale.



[Info
Michel.Pinnet@ec.europa.eu](mailto:Michel.Pinnet@ec.europa.eu)